



Programme d'actions de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour un avenir durable

Projet

octobre 2019



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air

Action n°1.1 Rationaliser les déplacements pendulaires et développer le télétravail

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Sophia Antipolis, poumon économique de la CASA, concentre chercheurs, enseignant et industriels. Celle-ci compte aujourd'hui 2500 entreprises, employant 38000 personnes, ce qui en fait le premier secteur d'activité économique du point de vue de l'emploi (environ 45% des emplois du territoire). Les espaces résidentiels sont cependant éloignés de cette technopole, entraînant de fait un nombre important de déplacements quotidiens. Les trajets lieu de résidence – lieu de travail représentent une grande partie des transports quotidiens : 17% des déplacements se font pour une activité professionnelle, ce qui représente 26% des distances parcourues et 32% des consommations énergétiques.

Chercher à minimiser l'impact écologique des déplacements domicile-travail appelle donc à s'intéresser entre autres à la mobilité des travailleurs de Sophia Antipolis, dont la majorité se déplace aujourd'hui encore en voiture individuelle. Cette situation sur la technopole se justifie par le manque d'offres et d'infrastructures dédiées aux modes alternatifs : manque sur lequel oeuvre la CASA. Elle se justifie également par l'abondance de places de stationnement dans les entreprises. De fait, il est nécessaire de chercher à agir sur la volonté de changement de comportement. Elle envisage d'engager des démarches ciblées sur Sophia Antipolis et reposant notamment sur l'implication des entreprises à travers les PDE et PDIE. En complément, elle souhaite également développer des mesures incitant à la réduction simple de la demande de déplacements. A cet effet, la promotion du co-working, ainsi que du télétravail constituent deux possibilités susceptibles d'avoir un impact significatif sur ces types de déplacement (télétravail partiel pour désengorger les accès à Sophia Antipolis entre autre).

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Inciter au développement et accompagnement de Plans de Mobilité Entreprise (PMIE) et Administration (PMA) intégrant notamment les aspects de décalage des horaires, visioconférence et téléconférence**
- 2. Renouveler des expérimentations de navettes sans chauffeur sur Sophia Antipolis**
- 3. Développer le télétravail, la visio et téléconférence, et déployer des espaces de travail relais dans le Moyen et le Haut Pays**
- 4. Développer, promouvoir et animer un réseau de co-working**



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air

Action n°1.2 Mettre en oeuvre le Plan Vélo et promouvoir les modes actifs

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le bilan GES de la CASA, réalisé dans le cadre du PCET Ouest 06 met en évidence la forte consommation énergétique liée à la mobilité quotidienne : celle-ci représente en effet 470GWh/an, soit 59% des consommations du territoire. Même pour les distances inférieures à 5km (ce qui représente 65% des déplacements), la voiture reste le moyen privilégié (avec la marche à pied pour les distances inférieures à 1km). A l'inverse de la voiture, les autres modes de transports se sont relativement peu développés : si 23% des déplacements sont piétons, seulement 4% des déplacements se font en transport en commun et 1% d'entre eux à vélo, selon les données du PDU adopté en 2008.

Etant donnée la place faible occupée par les modes doux (vélo et marche à pied) dans les parts modales du territoire, créer les conditions d'utilisation de ceux-ci s'avère crucial. La CASA fait en conséquence le choix d'appliquer un plan vélo, conçu pour faciliter et encourager la pratique, à la fois par un lien direct et des échanges permanents avec les usagers et par des actions importantes en matière d'aménagement de l'espace public : création de pistes cyclables, de zones partagées, de sentiers, de garages à vélos...

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Création et animation de la communauté d'usagers du vélo sur Sophia, avec mise en oeuvre d'une messagerie instantanée, de réseaux sociaux, d'un comité technique et d'événements annuels conviviaux**
- 2. Exploiter les sentiers piétons de Sophia Antipolis notamment (jalonnement et signalétique) et créer une continuité dans les cheminements de modes actifs à l'échelle du territoire**

- 3. Développer le réseau cyclable et agir pour supprimer les « points noirs » du réseau**
- 4. Promouvoir les zones partagées (30), limiter à 30km/h et rendre cyclables certaines routes du Moyen Pays, réaménager des espaces consacrés à la voiture pour redonner leur place aux modes actifs**
- 5. Déploiement d'un réseau maillé de garages sécurisés pour les vélos (notamment vélos électriques)**
- 6. Promouvoir les modes actifs en complément de l'utilisation du TCSP et étendre l'usage du vélo au-delà de Sophia**
- 7. Poursuivre l'animation de la Casa du Vélo**



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air

Action n°1.3 Rendre les transports en commun plus attractifs en améliorant la qualité de l'offre proposée

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le service de transports urbains Envibus propose aux usagers du territoire deux types de service : 27 lignes régulières présentes principalement sur la bande littorale et sur Sophia Antipolis, et le service de Transport A la Demande (TAD) sur des zones définies. Le service proposé est en constante amélioration avec récemment l'installation du Wi-fi à bord, le développement d'un compagnon de mobilité et la création en cours du Bus tram.

Cependant, la part modale des transports en commun reste à améliorer et la CASA envisage donc de poursuivre ses efforts en renforçant son offre sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Mettre en place un BHNS sur site propre entre Antibes et Sophia**
- 2. Poursuivre l'adaptation de l'offre de transports en commun aux attentes et au territoire**
- 3. Evaluer la satisfaction autour des TC au travers de panels clients et non-clients**
- 4. Améliorer la qualité de service**
- 5. Faciliter les usages par le développement d'outils numériques**
- 6. Travailler en collaboration avec les AOMT des territoires voisins notamment l'ouest 06**
- 7. Améliorer l'accessibilité des transports en commun et l'adaptation aux PMR**



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air

Action n°1.4 Développer le co-voiturage, notamment dynamique

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Près de 67% des déplacements s'effectuent en voiture individuelle sur le territoire de la CASA, ce qui entraîne de nombreux désagréments : saturation des axes de circulation, fortes émissions de gaz à effet de serre... Dans la mesure où le co-voiturage permet de réduire considérablement le nombre de véhicules, son développement constitue donc un enjeu fort pour améliorer la qualité de vie des habitants. Trois sites de covoiturage dynamique sont actuellement disponibles pour mettre en lien les covoitureurs sur le territoire de la CASA, et l'enjeu est maintenant d'ancrer leur utilisation dans les habitudes des habitants en incitant et en facilitant encore leur utilisation. Il s'agit de : Klaxit, Boogi et Ridygo.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Soutenir les projets concourants au développement de solution de covoiturage dynamique**
- 2. Créer un réseau maillé de parkings dédiés ou espaces de dépose, de places réservées au covoiturage**
- 3. Mobiliser des fonds comme le versement Transport pour développer le covoiturage**



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air

Action n°1.5 Favoriser l'intermodalité

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Les besoins en mobilité sur le territoire de la CASA sont importants : le territoire est vaste et divisé selon une logique fonctionnelle, les comportements sont marqués par une forte dépendance à la voiture et les offres alternatives restent peu attractives auprès des habitants. En outre, les habitudes en matière de transport sont profondément ancrées, ce qui rend leur évolution difficile. L'intermodalité apparaît alors comme une solution pertinente pour allier les avantages de chacun de ces modes de transport tout en limitant leurs contraintes.

La CASA s'est déjà investie sur ce sujet en créant un premier pôle d'échanges à Antibes, permettant aux usagers de combiner modes doux, voiture et différents modes de transports en communs (train, bus, et bientôt un bus-tram...) en réunissant les services nécessaires à ces pratiques en un lieu central.

L'idée est désormais de renforcer cette politique récente relative aux déplacements multimodaux, de la rendre cohérente et de coordonner les déplacements à l'échelle de l'agglomération, pour lutter efficacement contre l'autosolisme. Dans cet objectif, la CASA souhaite agir sur la mise en cohérence des différents systèmes de transports ainsi que sur la facilitation des « transitions » d'un transport à l'autre en améliorant l'information en temps réel.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Elaborer un schéma des lieux d'intermodalité et développer les zones d'échanges intermodales (TC, garages sécurisés vélo, parkings-relais, zones de rencontre covoiturage...)**
- 2. Participer à l'élaboration d'une tarification commune entre le réseau TER, interurbains et les réseaux urbains du 06**
- 3. Développer et améliorer l'information en temps réel des transports collectifs pour**

optimiser l'intermodalité, développant les fonctionnalités du CM sur le vélo, le réseau TER, le covoiturage...

4. Promouvoir l'intermodalité, notamment les atouts du collectif et du partagé (temps libéré, gagné, fatigue évitée...), particulièrement sur Sophia Antipolis



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air

Action n°1.6 Changer les perceptions concernant les offres alternatives à l'autosolisme par l'évènementiel et la sensibilisation

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le territoire est marqué par la faible utilisation des transports en commun et des modes actifs. C'est l'utilisation de la voiture individuelle qui prime avec une importante motorisation des ménages (40% des ménages possèdent au moins deux véhicules).

Les caractéristiques de la mobilité dans le territoire de la CASA impliquent des actions combinées : proposer des moyens de transports alternatifs mais aussi, et surtout informer sur ces modes nouveaux. Offrir la possibilité de changer ne suffit pas, il faut aussi accompagner et sensibiliser pour faire connaître les solutions et changer les habitudes. C'est dans cette logique que la CASA souhaite organiser des événements d'information et de sensibilisation, et assurer ainsi ses missions de Conseil en Mobilité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Organiser des défis mobilité et événements participatifs autour de la thématique du multimodal**
- 2. Promouvoir le covoiturage du quotidien**
- 3. Promouvoir le vélo comme moyen de mobilité quotidienne**
- 4. Mise en place d'un programme de fidélisation aux transports en commun**



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air

Action n°1.7 Favoriser le développement de la mobilité électrique sur le territoire

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Les véhicules électriques concourent à l'amélioration de la qualité de l'air de par l'absence d'émission qu'elles génèrent lors des déplacements.

La CASA a ainsi choisi de développer un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques avec la CAPG et la CAPL dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial déployé au niveau du Pôle Métropolitain. Elle a ainsi déployé sur son territoire un réseau de 34 bornes maillées sur le territoire, le réseau WiiiZ, qu'elle exploite aujourd'hui. En tout c'est ainsi 95 bornes à l'échelle de l'Ouest 06 qui sont en service depuis le printemps 2018.

La CASA comme les autres territoires poursuit le déploiement de bornes sur des secteurs à fortes fréquentations ou des zones de projets.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Poursuivre de déploiement le maillage du réseau WiiiZ en installant de nouvelles bornes**
- 2. Assurer l'exploitation et la maintenance du réseau WiiiZ**



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1/ Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air

Action n°1.8 S'impliquer dans l'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Les véhicules électriques concourent à l'amélioration de la qualité de l'air de par l'absence d'émission qu'elles génèrent lors des déplacements.

La CASA a ainsi choisi de développer un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques avec la CAPG et la CAPL dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial déployé au niveau du Pôle Métropolitain. Elle a ainsi déployé sur son territoire un réseau de 34 bornes maillées sur le territoire, le réseau WiiiZ, qu'elle exploite aujourd'hui. En tout c'est ainsi 95 bornes à l'échelle de l'Ouest 06 qui sont en service depuis le printemps 2018.

La CASA comme les autres territoires poursuit le déploiement de bornes sur des secteurs à fortes fréquentations ou des zones de projets.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Soutenir des projets concrets en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air**
- 2. Participer au Plan de Protection de l'Atmosphère**
- 2. Participer au Plan de Protection de l'Atmosphère**



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 2/ Développer une stratégie d'aménagement durable du territoire, visant à la fois à renforcer sa fonctionnalité, à limiter la consommation d'espace et à limiter les besoins de déplacement

Action n°2.1 Eviter la surconsommation d'espace et promouvoir la mixité fonctionnelle

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

La CASA est un territoire très attractif avec son climat méditerranéen alliant soleil, mer et montagne. Entre 1999 et 2009, la population de la CASA a connu une augmentation de 18 025 habitants, ce qui a eu pour conséquence la consommation de 695 ha d'espace (sur une superficie totale de la CASA de 483 km²). Si 40% de cette urbanisation récente s'est développée en continuité de l'urbanisation existante (ou dents creuses), générant de ce fait une forme de densification, la CASA reste caractérisée par un tissu urbain diffus. En outre, son organisation territoriale est fortement spatialisée : la technopole présente une forte concentration d'emplois mais peu de logements, lesquels sont essentiellement présents au Sud du territoire. Le Haut et Moyen Pays conservent en revanche la majorité des espaces naturels de l'agglomération.

Ces caractéristiques territoriales appellent de fait à des déplacements importants, générateurs de pollution et de nuisances. Pour endiguer ce phénomène, la CASA souhaite donc poursuivre sa lutte contre l'étalement urbain ainsi que contre la spécialisation de ses territoires en privilégiant la densification dans les zones urbaines, en étudiant la densité et en encourageant la mixité fonctionnelle au cas par cas des futurs projets sur l'ensemble du territoire.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Sensibiliser les communes à la problématique de la surconsommation d'espaces et proposer des outils et des référentiels de mise en oeuvre pour les accompagner (guides, typologies, visites,...)**
- 2. Poursuivre les études de capacité de réhabilitation sur certains sites déjà construits ou artificialisés (logement, tertiaire, commerce)**

- 3. Poursuivre les études de capacité et de faisabilité en veillant à proposer une densité et une mixité adaptées à chaque projet (logements ou activités) et à chaque site**
- 4. Intégrer des espaces mutualisés d'usages et de services, et des lieux de rencontre au sein des projets**
- 5. Réactiver et animer la conférence d'urbanisme commercial**
- 6. Etablir un comité d'enseignes avec les gros investisseurs**



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 2/ Développer une stratégie d'aménagement durable du territoire, visant à la fois à renforcer sa fonctionnalité, à limiter la consommation d'espace et à limiter les besoins de déplacement

Action n°2.2 Promouvoir le changement d'usage des bâtiments obsolètes

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Dans la mesure où le SCOT de la CASA prévoit de limiter la consommation d'espace en matière d'aménagement, les projets urbains aujourd'hui menés sont pensés en termes de requalification des lieux déjà artificialisés plutôt que d'urbanisation des espaces vierges. Plusieurs projets de réaménagement sont aujourd'hui à l'étude et comptent bien illustrer cette volonté.

Afin de poursuivre cette logique d'action, la CASA envisage d'étudier le taux d'occupations des bâtiments sur la technopole puisque de nombreuses surfaces dédiées au tertiaire sont inoccupées. Les bâtiments n'étant plus adaptés à l'évolution de la demande actuelle et aux nouvelles formes d'espace de travail, une requalification ou réaffectation de ces espaces apparaît donc nécessaire, sans pour autant changer complètement d'usage, à la fois pour le maintien de l'attractivité de la Technopôle et pour limiter la consommation de foncier. La CASA favorise pour cela les transactions et fait office d'intermédiaire entre opérateurs privés en réhabilitation dont elle fait la promotion et vendeurs.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Poursuivre la veille immobilière avec les commerciaux et les propriétaires sur les bâtiments inoccupés ou faiblement occupés (vacance structurelle)**
- 2. Identifier les secteurs propices à un changement de destination avec les communes, étudier ces changements de destination et les intégrer dans les PLU**
- 3. Identifier les bâtiments obsolètes et énergivores et encourager leur rénovation**



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 3/ Préparer le territoire à la gestion des crises

Action n°3.1 Améliorer la gestion du risque inondation à l'échelle du territoire

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le régime complexe des cours d'eau aux débits particulièrement variables sur le territoire de la CASA induit un risque pour la population lorsque le niveau des rivières et cours d'eau dépasse un certain seuil. Notre territoire présente une topographie encaissée et est soumis aux épisodes cévenols. Une inondation est donc considérée comme un risque majeur, la submersion de zones résultant d'un phénomène naturel plus ou moins accentué par l'occupation et les activités humaines. L'urbanisation autour des axes aquatiques est un facteur aggravant dans ces situations délicates. La Brague et différents vallons côtiers sont ainsi sortis de leur lit en octobre 2015 et cet évènement est à l'origine de nombreux dommages. La gestion du risque inondation passe d'abord par la prévention de ce risque, en anticipation. C'est pourquoi la CASA s'engage dans des actions de prévention et de gestion de crise en lien avec la prise de compétence de l'EPCI en matière de GEMAPI et d'Eaux Pluviales (1er janvier 2018). Ses activités s'articulent autour de l'exploitation d'une part, et des études et travaux d'autre part, tout en poursuivant ses missions d'assistance aux communes sur différentes thématiques et sa stratégie de communication auprès de la population.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Entretien et restaurer les cours d'eau, vallons péri-urbains, réseaux pluviaux et ouvrages (plans de gestion + interventions curatives)**
- 2. Accompagner les projets d'urbanisation et la planification territoriale pour réduire la vulnérabilité au risque inondation et améliorer la gestion des crues sur le territoire dans son développement**
- 3. Intervenir auprès des administrés et acteurs du territoire pour réduire leur vulnérabilité par le biais d'une gestion intégrée et préventive**
- 4. Poursuivre les travaux liés aux compétences GEMAPI et EP, ainsi que les études stratégiques d'aménagement**

Programme d'actions - projet 23oct2019

5. Développer la base de données du SIG et les outils métiers pour améliorer la connaissance, le suivi et la gestion



Enjeu 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 3/ Préparer le territoire à la gestion des crises

Action n°3.2 Accompagner et assister les communes dans la gestion de crise à la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le territoire de la CASA est soumis à différents risques naturels : inondations, séismes, incendies, mouvements de terrain, pics de chaleur, accidents technologiques, submersion marine, etc. Face à ce constat, plusieurs plans de prévention ont été mis en place et le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI), élaboré en 2007 est actuellement en renouvellement. C'est dans cette logique que la CASA souhaite poursuivre l'effort de préparation aux événements mais aussi la gestion des crises.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Suivre la mise en place d'un outil de surveillance des cours d'eau par le SMIAGE**
- 2. Organiser la diffusion et la coordination de l'information, avant, pendant et après une crise**
- 3. Développer un réseau des gestionnaires de crise des communes**
- 4. Uniformiser les alertes pour l'ensemble des événements impactant la santé (alerte qualité de l'air à développer en lien avec les alertes risques naturels)**
- 5. Porter assistance aux communes par la mise en place d'outils d'anticipation**



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 4/ Favoriser l'économie de ressources et optimiser la gestion des déchets sur le territoire

Action n°4.1 Sensibiliser sur l'économie des ressources et la consommation

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

Emanant du mode de vie des habitants, les déchets constituent une problématique importante pour le développement durable du territoire. Au total sur la CASA, 171 928 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produits en 2017, soit 971 kg/hab sur l'année.

Ce ration élevé par rapport à la population française est du à deux facteurs : les modes de vie de la population et les impacts du tourisme.

Consciente de cette problématique, la CASA oeuvre depuis plusieurs années pour limiter la production de déchets et affiche un bon taux de valorisation. Les déchets sont triés à 51,7%. Les marges de progrès restent importantes notamment en termes de réduction de déchets produits. En 2015, elle a même été lauréate de l'appel à projet du ministère de l'environnement « Territoire Zéro déchets, zéro gaspillage ». Dans ce cadre, un programme d'action a été défini pour atteindre les objectifs souhaités. Les communes de Biot et Villeneuve-Loubet ont été sélectionnées comme villes pilotes. L'idée est maintenant d'étendre les actions et d'accentuer la communication sur ce programme visant à réduire la production de déchets sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Eduquer et sensibiliser aux écocgestes favorisant l'économie des ressources (Watty,...)**
- 2. Sensibiliser au gaspillage alimentaire et à la consommation, notamment en poursuivant les actions liées au programme « 0 déchets, 0 gaspillage »**
- 3. Travailler auprès des restaurants sur le gaspillage alimentaire**



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 4/ Favoriser l'économie de ressources et optimiser la gestion des déchets sur le territoire

Action n°4.2 Optimiser la gestion des biodéchets

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

98% des déchets collectés sont aujourd'hui dirigés vers une filière de valorisation, dont 47% hors filière énergétique. Sur l'année 2017, 32 666 tonnes ont ainsi été compostées, 48 139 tonnes recyclées et 88 887 tonnes valorisées énergétiquement. Parallèlement, la quantité de déchets destinée à l'enfouissement a diminué de 21% entre 2014 et 2017, dépassant ainsi les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Ces chiffres sont encourageants et montrent l'implication de la CASA sur la question. Cependant, ils restent en dessous de la moyenne nationale et le challenge pour la CASA est désormais de réduire la production de déchets à la source.

De façon à contribuer à l'atteinte des objectifs émis par le Grenelle de l'environnement, le Syndicat mixte pour la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (Univalom) présent sur le territoire de la CASA a donc lancé son Programme de Prévention des déchets 2016-2020. Un axe fort de ce programme est la réutilisation des déchets verts. Dans ce cadre, une première expérience pilote de broyage à domicile a été lancée sur la commune de Biot. En termes de collecte à domicile, les déchets verts font l'objet d'un ramassage à domicile sur Châteauneuf, le Bar-sur-Loup, Opio, Le Rouret, Roquefort les Pins, Villeneuve Loubet, Saint Paul, la Colle sur Loup et Tourrettes-sur-Loup (en porte-à-porte). C'est sur ces modèles que la CASA souhaite développer et étendre sa gestion durable des déchets, et plus particulièrement des biodéchets (déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales).

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Inciter à la valorisation des déchets verts et biodéchets à la source**
- 2. Étendre l'expérience de broyage à domicile et créer une banque de broyat**
- 3. Relancer la politique de distribution de composteurs et de lombri-composteurs en axant sur les biodéchets (communication / formation) et expérimenter d'autres solutions**
- 4. Étudier la faisabilité de la mise en place d'une collecte séparative des biodéchets domestiques et engager une expérimentation**

- 5. Engager la création d'une plateforme de compostage locale (La Sarrée)**
- 6. Améliorer la valorisation des déchets bois et de la biomasse**



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 4/ Favoriser l'économie de ressources et optimiser la gestion des déchets sur le territoire

Action n°4.3 Optimiser les collectes et la valorisation des collectes

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

La CASA possède la compétence de collecte des déchets, qu'elle exerce en partie en régie et en partie en sous-traitance via des marchés publics. La fréquence de collecte d'ordures ménagères est définie de manière hebdomadaire, indépendamment sur chaque commune.

Le territoire se caractérise également par une hétérogénéité de besoins et de configurations urbaines entre les centre-villes touristiques du littoral où la collecte en porte à porte est difficile et les quartiers d'habitat individuels, ou encore les espaces ruraux très peu denses. Ce problème ne touche pas uniquement les habitations ou locaux anciens, les nouvelles constructions étant relativement peu pensées pour faciliter le tri et le stockage des déchets qui permettraient de diminuer les fréquences de collecte et d'en améliorer la valorisation.

De plus, au total sur la CASA, 107 640 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produits en 2018, soit 601 kg/hab sur l'année. C'est près d'un tiers de moins qu'en 2014, mais ce chiffre s'élève toujours au-dessus de la moyenne française établie à 570kg/hab et de la valeur régionale qui se situe à 709kg/hab.

De plus, le tonnage global collecté par Envinet en 2018 connaît une augmentation de plus de 8 200 tonnes (soit 4,97%) par rapport à l'année précédente : il s'agit donc pour la CASA de poursuivre le travail sur la sensibilisation de la population afin de réduire la quantité de déchets produits, et d'optimiser continuellement le service de collecte et de traitement des déchets.

Sur ce sujet de la collecte des déchets, l'enjeu est donc double : rendre la collecte efficace tout en travaillant à la diminution des quantités d'ordures produites par les ménages.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Optimiser et réduire le nombre de collectes des emballages et d'Ordures Ménagères**
- 2. Améliorer les performances des collectes sélectives en augmentant leur fréquence notamment**
- 3. Améliorer la collecte de verre sur la bande littorale**
- 4. Optimiser les collectes d'encombrants via la mise en place d'un outil numérique de gestion des demandes et des interventions**
- 5. Améliorer le maillage et le fonctionnement des Points d'Apport Volontaire (cartographie/application tenues à jour)**
- 6. Poursuivre l'adaptation des locaux poubelles dans le cadre de la réglementation d'urbanisme pour améliorer le tri et la collecte**



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 5/ Développer une agriculture durable et de proximité, en lien avec les habitants

Action n°5.1 Pérenniser l'activité agricole sur le territoire en aidant à l'installation des agriculteurs et au développement de nouvelles pratiques

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

Sur le territoire de la CASA, le secteur agricole peine à perdurer. A ce jour, seuls 213 exploitants agricoles maintiennent des exploitations sur le territoire, et la superficie totale consacrée à l'agriculture représente 5080 hectares, soit 1,05% seulement du territoire.

Face à cet enjeu, la CASA a donc développé depuis 2012 une politique agricole reposant sur 3 axes majeurs : la préservation du foncier agricole, le développement des circuits courts et le soutien de l'agriculture locale. Des études foncières agricoles et de l'animation auprès des propriétaires pour mobiliser les terres en friche sont à ce titre déjà déployées sur le territoire. Pour renforcer cette action, et suite à l'étude d'un projet de pépinière d'entreprises agricoles devant permettre à de jeunes agriculteurs de disposer de terres pour tester leur activité, la CASA souhaite aujourd'hui concrétiser ses projets. En 2017, cela a également été l'occasion pour la CASA d'affirmer sa volonté en répondant à l'appel à projet agricole du FEADER pour lequel elle a été retenue en 2018. Parallèlement, elle envisage de construire une serre de formation et de production haute qualité environnementale à Biot.

Les projets et actions de la CASA sont soutenues et réalisées avec de nombreux partenaires importants sur le territoire tels que l'INRA, les Jeunes Agriculteurs et la Chambre d'Agriculture ainsi que tous les acteurs agricoles locaux.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Accompagnement des communes pour le maintien et le développement du foncier agricole (ZAP, PLU, reconquête de friches, animation et restructuration foncière, équipement des terrains pour l'irrigati**
- 2. Accompagner financièrement des acquisitions communales**
- 3. Réaliser des études d'ingénierie et accompagner des projets agricoles communaux**
- 4. Accompagner la formation d'agriculteurs via la mise en place d'espaces tests agricoles**
- 5. Créer une serre HQE à Biot ou/et à Valbonne pour l'alimentation des cantines et la production locale**
- 6. Accompagner la relance des productions identitaires du territoire**



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 5/ Développer une agriculture durable et de proximité, en lien avec les habitants

Action n°5.2 Favoriser les circuits courts et l'agriculture péri-urbaine

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

Dans le cadre de sa stratégie agricole adoptée en 2012 et renouvelée en 2016, la CASA met en oeuvre des actions et projets visant à soutenir le développement de l'agriculture locale. A titre d'exemple, un point de vente de producteurs locaux a ouvert au Rouret en 2013 : « le marché de nos collines ». Face au succès de ce point de vente, la CASA souhaite développer ou accompagner d'autres projets similaires et tout projet permettant la valorisation des productions agricoles locales. Elle souhaite également reconquérir les espaces périurbains pour redévelopper une agriculture de proximité et de partage.

De plus, et afin d'encourager l'activité agricole, la CASA envisage de renforcer sa stratégie.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Elaborer un projet alimentaire territorial : mettre en relation tous les acteurs de la restauration collective dans le but d'alimenter le territoire sur la base d'un circuit court**
- 2. Accompagner la création d'un nouveau point de vente et l'extension du point de vente existant**
- 3. Aider à la valorisation et à la diversification des productions grâce au développement d'un atelier de transformation ou autre solution permettant la transformation et la valorisation des produits**
- 4. Soutenir le développement de fermes péri-urbaines**
- 5. Expérimenter la reconquête agricole d'espaces publics ou d'entreprises sophilopolitaines tout en répondant aux enjeux identifiés**

8 - Valoriser les agriculteurs et les productions du territoire

7. Valoriser les espaces producteurs sur les marchés



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 5/ Développer une agriculture durable et de proximité, en lien avec les habitants

Action n°5.3 Sensibiliser et encourager la population à l'autoproduction

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

A travers sa stratégie agricole, la CASA oeuvre pleinement au maintien de l'agriculture sur son territoire. Néanmoins, aider les agriculteurs à s'installer ou créer les lieux de déploiement d'une agriculture urbaine ne suffit plus aujourd'hui : pour reconnecter pleinement la population avec l'activité agricole, et intéresser aux enjeux de l'alimentation via les circuits courts, des actions de sensibilisation concernant l'auto-production sont également nécessaires.

C'est ce que souhaite développer la CASA, et pour ce faire, compléter les activités déjà existantes sur le sujet, en offrant les conditions d'exercice de l'auto-production à ses habitants (jardins familiaux, jardins partagés, potagers dans les écoles...), ainsi qu'en informant sur le sujet.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Promouvoir la création de jardins d'entreprises, de haies gourmandes et espaces potagers partagés dans les espaces publics et d'entreprises, à Sophia Antipolis notamment**
- 2. Encourager la consommation de productions locales auprès des actifs sophilopolitains**
- 3. Encourager l'autoproduction, le jardin durable et la consommation de produits locaux**
- 4. Soutien à la création de nouveaux jardins familiaux, de potagers dans les écoles, de jardins potagers et de jardins intergénérationnels**



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 6/ Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, milieux et paysages

Action n°6.1 Concilier la préservation de la biodiversité et les projets d'aménagement et de développement

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

Au cours des dernières décennies, le développement du territoire a pesé sur la biodiversité : étalement urbain qui grignote les espaces et milieux naturels et réservoirs de biodiversité, artificialisation des sols et développement des infrastructures qui fragmentent les milieux et rompent les continuités écologiques... Par ailleurs, la forte affluence touristique sur le territoire n'est pas sans conséquence : fréquentation intensive des berges, piétinement et destruction des habitats, dérangement de la faune sauvage... Le changement climatique constitue également une menace en termes d'adaptation des espèces locales et d'arrivée d'espèces invasives sur le territoire susceptibles d'entraîner des déséquilibres écologiques. Malgré ces évolutions, le territoire de la CASA présente encore une richesse faunistique et floristique remarquable qu'il s'agit de préserver particulièrement sur les espaces Natura 2000.

De façon à minimiser ces impacts, le SCoT de la CASA est actuellement en cours de révision et sa Trame verte et bleue en cours d'élaboration. Celle-ci a pour objectif de diminuer la vulnérabilité face au changement climatique et à la fragmentation des habitats naturels et des espèces en reliant les espaces naturels par des corridors écologiques. Elle prend en compte les continuités écologiques identifiées dans le SRCE et s'articule avec les différents outils d'urbanisme (PLU et SCoT).

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Poursuivre la conciliation de la préservation des milieux avec les projets d'aménagement et les politiques publiques via l'animation Natura 2000 (évaluation d'incidences, préconisations...)**
- 2. Finaliser l'élaboration de la Trame verte et Bleue, veiller à sa traduction réglementaire**

et mettre en oeuvre ses actions

3. Mettre en oeuvre le projet d'aménagement et de gestion durable de la plaine de la Brague : renaturer, gérer et préserver les zones humides de la plaine de la Brague et les ripisylves

4. Prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans les opérations d'aménagement et adopter les projets

5. Mettre en place et suivre les mesures de gestion sur les espaces à enjeux de biodiversité au sein des projets d'aménagement



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 6/ Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, milieux et paysages

Action n°6.2 Développer une qualité paysagère, architecturale et environnementale des constructions et des espaces publics

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

Les intempéries historiques du 3 octobre 2015 ont provoqué des inondations meurtrières et dévastatrices pour certaines activités. Depuis, plusieurs campings ont été fermés, et une intervention publique forte est engagée pour poursuivre la sécurisation des lieux et éviter le développement d'usages anarchiques non autorisés.

Sous la présidence du Préfet des Alpes-Maritimes une réunion a été organisée en mars 2017 sur le devenir du secteur de la Brague pour initier - en accord avec les maires du secteur et le Président de la CASA - une démarche collective associant l'ensemble des acteurs du territoire. Cette démarche vise la définition d'un plan-guide d'aménagement et de gestion durable de cette plaine, intégrant - suivant les potentiels - des dimensions écologiques (principe de « renaturation »), paysagères, agricoles et récréatives, dans la limite des possibilités offertes par les réglementations.

Il s'agit donc d'identifier les orientations d'aménagement et les usages possibles de la Plaine de la Brague à court, moyen et long terme et de déterminer, à l'appui d'un plan-guide, un programme d'interventions avec leurs différents portages.

Cette démarche doit intégrer de façon prioritaire à la réduction des impacts liés aux inondations, et s'appuyer sur les programmes de gestion et de travaux à l'étude ou engagés.

Elle doit également répondre à de nombreux enjeux environnementaux et notamment l'amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau sur la plaine, ainsi que la préservation des continuités écologiques autour de la Brague, de ses affluents, des parcs naturels départementaux, du Dôme de Biot (Natura 2000) ... Il sera nécessaire d'opérer une reconquête des espaces naturels ayant une fonction écologique (espaces de bon fonctionnement écologique des cours d'eau : zones humides, zones d'expansion de crue, ...) et

d'engager un programme ambitieux de renaturation, de restauration et de réhabilitation de cet espace naturel majeur.

Sur les aspects socio-économiques et fonctionnels, les enjeux de cette démarche résident dans une réorientation de la fonction touristique du secteur et dans la mise en place de nouvelles activités de loisirs et agricoles adaptées, résilientes vis-à-vis de l'inondabilité du site.

L'organisation du maillage des mobilités et connexions (itinéraires de déplacements doux, franchissements, stationnement, liaisons avec la gare SNCF, le bord de mer et les quartiers urbains environnants...) doit être un support de valorisation du patrimoine existant et d'articulation des nouveaux usages projetés.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Prendre en compte les dimensions paysagère, architecturale et environnementale dans les opérations d'aménagement (notamment dans l'orientation en espace de loisir de l'opération plaine de la Brague**
- 2. Réaliser des plans guide d'aménagement**
- 3. Poursuivre les actions en lien avec la thématique du brûlage des déchets verts et des alternatives possibles**
- 4. Surveiller la qualité de l'air et engager la CASA dans la réalisation de projets scientifiques avec Atmosud**
- 5. Mettre en oeuvre les actions du Plan de Protection de l'Atmosphère**
- 6. Intégrer opérationnellement la prise en compte de la qualité de l'air dans les actions du PCAET**



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 6/ Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, milieux et paysages

Action n°6.3 Eduquer et agir en faveur du paysage et de la diversité végétale

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

La question de la présence de la nature sur le territoire est prégnante, celle-ci ayant un fort impact sur le confort et la qualité de vie des habitants. Avec l'étalement urbain, les espaces naturels ont eu tendance à reculer. Mais le territoire dispose toujours d'un fort potentiel, dans la mesure où la proportion d'espaces naturels reste encore importante à l'échelle territoriale.

Suite à un appel à projet « Plans de paysage » lancé par le Ministère de l'environnement, la candidature de la CASA a été retenue lui permettant de bénéficier d'une subvention et d'un dispositif de suivi et d'animation pour réaliser un plan paysage sur son territoire. Une des actions identifiées dans ce plan paysage est l'élaboration d'une palette végétale adaptée au climat, que la CASA souhaite désormais inscrire au sein même de son programme de développement durable.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Réaliser un diagnostic des essences végétales du territoire, définir la palette végétale CASA et ses outils de mise en oeuvre**
- 2. Sensibiliser les élus, les techniciens et le grand public à la mise en oeuvre de cette palette végétale et à l'utilisation des outils**
- 3. Sensibiliser les élus, donner des outils aux techniciens, aux professionnels et au grand public pour diversifier la palette végétale du territoire et l'adapter aux enjeux climatiques et phytosanita**



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 6/ Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, milieux et paysages

Action n°6.4 Préserver la biodiversité locale

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

CASA'Venir tisse le lien entre les enjeux de préservation de la biodiversité et les autres actions portées par la CASA. Sur cette thématique, il apparaît que la politique soutenue ne peut fonctionner qu'en étant accompagnée d'une prise de conscience plus large des acteurs et de la population du territoire. La sensibilisation aux enjeux de la biodiversité est donc un enjeu important afin que chacun se sente concerné.

L'action de la CASA en faveur de la biodiversité s'inscrit notamment à travers l'animation de trois sites Natura 2000. La poursuite de ce projet passe donc par des efforts de communication, de promotion et de sensibilisation, pour à la fois informer sur la richesse du territoire, valoriser les actions de protection conduites, mais aussi impliquer les particuliers et les entreprises dans ces projets.

La CASA est également très investie dans différents programmes de lutte contre les espèces nuisibles et invasives telles que l'Ecureuil de Pallas, le Frelon asiatique, le Charançon rouge, le Xylella ou encore le Xylosandrus.

Les sous-actions opérationnelles

- 2. Poursuivre la conciliation de la protection des milieux avec les usages sur les sites Natura 2000, notamment les activités de pleine nature (concertation, évaluation d'incidences)**
- 3. Promouvoir et accompagner l'élaboration d'outils de gestion des milieux naturels (contrats, MAEC, Charte Natura 2000)**
- 3. Créer et faire la promotion de vidéos de présentation, de panneaux pédagogiques des sites Natura 2000 et de nouveaux outils de communication**
- 4. Développer des supports de communication à l'attention des particuliers et des professionnels sur la biodiversité locale et les enjeux de sa préservation (panneaux d'infos, brochures, vidéos...)**

5. Impliquer et former la population à la préservation de la biodiversité au travers de recensements participatifs, de concours photo ou de balades découvertes

6. Sensibiliser et accompagner la population sur les espèces nuisibles et invasives, animales et végétales, mettant en péril la biodiversité locale

1. Evaluer l'état de conservation des milieux Natura 2000 et l'impact d'activités, et mettre en place des mesures et projets de préservation



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 7/ Développer les énergies renouvelables et accompagner à la sobriété énergétique

Action n°7.1 Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat et du bâtiment tertiaire, et promouvoir la sobriété énergétique

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Sur le territoire de la CASA, l'habitat représente le 2ème poste de consommation énergétique avec 1130 GWh consommés par an pour ce secteur seulement. Il représente également le deuxième poste d'émissions directes de gaz à effet de serre du territoire. 170 000 teqCO2 sont ainsi émises annuellement par un ensemble de 116 400 logements. L'ancienneté d'une partie importante du parc de logements et l'importance de l'habitat individuel laisse des marges de progrès importante en matière de performance énergétique.

Afin de diminuer la consommation de ce secteur, la CASA a mis en place des mesures de nature différentes. Un Espace Info Energie a permis de conseiller et d'accompagner les particuliers et les copropriétés à la rénovation énergétique de l'habitat de 2008 à 2018. Afin d'améliorer le service proposé, la CASA a complété cette offre par le Plan Intercommunal Amélioration Durable de l'Habitat (août 2015 – août 2018) qui a permis de subventionner près de 80% des travaux de rénovation pour les propriétaires. Pour aller plus loin, la CASA souhaite améliorer l'accompagnement qu'elle propose en créant une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'habitat (PTRE). Il s'agit d'un service public de la performance énergétique qui assure l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement.

Une réflexion a été engagée sur une éventuelle poursuite du service d'accompagnement et de conseil à l'échelle du Pôle Métropolitain dans le but de favoriser la rénovation d'accompagner à la sobriété énergétique.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Accompagner les particuliers et les communes dans leur projet de rénovation et d'écoconstruction**
- 2. Favoriser la rénovation du parc collectif privé**
- 3. Soutenir financièrement la rénovation du parc collectif des bailleurs**
- 4. Poursuivre le travail en vue de la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)**
- 5. Sensibiliser la population à la sobriété énergétique**



Enjeu 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 7/ Développer les énergies renouvelables et accompagner à la sobriété énergétique

Action n°7.2 Développer les énergies renouvelables sur le territoire, notamment le solaire et le bois

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

En accord avec la stratégie du PCET, la CASA souhaite développer les énergies renouvelables, aujourd'hui insuffisamment mobilisées. Adopté en 2013, il regroupe deux enjeux principaux : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre au travers de la sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. Sa stratégie est structurée autour de cinq axes, parmi lesquels se trouve l'ambition d'« engager le territoire vers la transition énergétique ».

Le PCET estime à ce titre le potentiel immédiat en bois-énergie environ 10 fois supérieur à ce qui est utilisé actuellement. Le territoire dispose en effet d'une ressource importante, disponible à proximité sur le haut-pays, mais pour laquelle la structuration de la filière nécessite un travail important en amont. Fort de ce potentiel local, la CASA souhaite donc développer une stratégie d'action visant à développer cette énergie et reposant sur deux logiques principales :

- ☑ l'accompagnement de la filière à travers une animation dédiée et la mise en place de notes d'opportunité d'installation d'une chaufferie bois pour tout nouveau projet d'aménagement ;
- ☑ le déploiement de mesures de sensibilisation et d'information des acteurs, de façon à ce que l'énergie bois puisse se développer à hauteur de ses capacités.

Le développement de l'énergie solaire s'inscrit également dans les ambitions du PCET. La CASA soutient le développement des énergies renouvelables et notamment solaire, et la puissance totale produite par le photovoltaïque sur son territoire est aujourd'hui estimée à 5 800 kWc. Ainsi, le potentiel solaire immédiat est estimé à 30 à 40 fois ce qui est produit actuellement, notamment grâce à deux caractéristiques majeures du territoire : la grande qualité d'ensoleillement et la disponibilité importante de toitures et parkings, et surtout de toitures « plates ». Néanmoins, les contraintes et

freins au développement de ces projets sont également à prendre en compte comme la préservation des paysages et des villages classés. L'idée est désormais de développer ce potentiel et d'amorcer une production d'énergie solaire à plus grande échelle.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Sensibiliser les décideurs, les particuliers et les entreprises aux enjeux et solutions pour le développement d'énergies renouvelables**
- 2. S'appuyer sur les outils nationaux pour sensibiliser et faire la promotion auprès des particuliers et des entreprises du développement de l'énergie solaire**
- 2. Promouvoir la plateforme solaire pour favoriser la mise en relation client/professionnel et faciliter le passage à l'acte**
- 4. Sensibiliser les propriétaires de bâtiments et de parkings pour l'installation de panneaux solaires et envisager leur accompagnement clé en main technique dans les démarches**
- 3. Participer à l'animation de la filière et de la ressource bois et promouvoir l'installation de chaufferies bois**



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 10/ Vitaliser le territoire

Action n°10.1 Ancrer le potentiel de travail des actifs sur le territoire

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Contexte

L'université Nice Sophia Antipolis est implantée sur l'ensemble du département (Nice, Cannes, Menton, Grasse, Valbonne, Biot) et constitue un acteur important de la technopole. Elle compte sur Sophia Antipolis près de 6000 étudiants, 2 625 personnels enseignants, 1 163 enseignants chercheurs répartis en 7 unités de formation, 3 instituts et deux écoles. La technopole Sophia Antipolis accueille également des écoles prestigieuses telles que la Skema Business School, l'école des Mines, l'IDRAC ou Polytech. Mais les classements nationaux des villes étudiantes ne positionnent Sophia Antipolis qu'en 15ème place derrière Clermont Ferrand, Strasbourg, Nantes, Montpellier ou Lyon. La part des étudiants dans la population totale du territoire reste en outre assez faible (4,7%) car, malgré la multiplicité de domaines d'activités présents sur le territoire de la CASA, il y a peu de filières de formation différentes. Le littoral, la présence d'un tourisme de luxe et d'un tourisme de plus en plus écoresponsable sont des atouts et des ressources à exploiter pour développer des formations et le marché de l'emploi associé.

Le potentiel de travail sur le territoire de la CASA est avéré, mais il reste à mettre en lumière pour être intégré à l'offre et la demande aujourd'hui. La CASA souhaite donc développer des actions favorisant la formation et l'accès au travail saisonnier et de proximité. L'objectif reste de répondre à une demande récurrente via la mise en oeuvre de moyens adaptés au territoire et à la population concernée.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Soutenir les associations et organismes favorisant la formation des jeunes et leur sensibilisation à l'offre d'emploi dans les secteurs du yachting et liés aux ressources du territoire**
- 4. Co-organiser et participer aux événements faisant la promotion d'emplois ou mettant en relation le public en recherche et les entreprises en demande**

**3. Valoriser les possibilités d'emplois et les ressources sur le territoire dans le cadre de «
Territoire 0 chômage »**

3. Initier une collaboration sur la filière nautisme

5. Soutenir la sensibilisation et

2. Vitaliser l'économie de proximité et promouvoir le commerce local

1. Consolider et développer les zones d'activités économiques du territoire



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 10/ Vitaliser le territoire

Action n°10.2 Agir en faveur du rayonnement et de l'attractivité de Sophia Antipolis en favorisant les interactions entre acteurs au sein de la technopole

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Contexte

La technopole de Sophia Antipolis, qui a aujourd'hui 50 ans, réunit en un même site de nombreux acteurs. Chaque année de nouvelles entreprises s'installent sur le territoire sophilopolitain. La technopole accueille 2500 entreprises qui proposent près de 38 000 emplois et compte plus de 6000 étudiants et près de 4000 enseignants et chercheurs. La population étudiante de la technopole provient également d'écoles prestigieuses (Skema Business School, IDRAC, Polytech...). Or plusieurs facteurs expliquent le fait qu'il soit compliqué d'être étudiant à Sophia Antipolis : les loyers restent relativement chers pour des étudiants et l'offre est limitée, les connexions de transports en commun sont peu nombreuses, peu d'évènements sont organisés à l'intention du public étudiant...

Afin de rester attractive auprès du public étudiant, la CASA souhaite développer des actions visant à dynamiser la technopole ainsi qu'améliorer le quotidien des étudiants qui y résident. Ceci passera notamment par l'organisation d'évènements, de réseaux, la réponse à leur besoin de logements et l'amélioration de la connexion avec les espaces susceptibles d'être fréquentés par les étudiants pour créer les conditions d'une vie étudiante.

La CASA, consciente de son rôle dans le rayonnement et l'attractivité de Sophia, développe également son soutien à l'innovation, à la formation et aux start-up, notamment avec le "Sophia Business Act" et par le projet de construction d'un nouveau Business Pôle. De nombreuses filières sont suivies telles que le yachting, les biotechnologies, les véhicules connectés, l'intelligence artificielle, les technologies du sport et de la santé ainsi que du voyage. La CASA cofinance et soutient les évènements et conventions pour le bon fonctionnement de l'écosystème et des réseaux. Elle souhaite poursuivre cette dynamique en investissant maintenant la thématique du développement durable. L'idée est d'informer et d'impliquer les entreprises dans la stratégie de la CASA sur le sujet et de concilier les activités économiques avec la dynamique étudiante du territoire.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Réaliser la promotion nationale et internationale de Sophia Antipolis : immobilier, filières, écosystème, recherche**
- 2. Travailler sur la création d'un Welcome Guide de présentation de Sophia favorisant l'engagement Développement Durable de la CASA, des entreprises et investisseurs, à l'intention des entreprises**
- 3. Animer l'écosystème de Sophia Antipolis favorisant les liens entre étudiants et entreprises, présenter la technopole à ce public**
- 4. Animer l'écosystème sophilopolitain et créer des évènements faisant la promotion de son expertise pour positionner Sophia Antipolis stratégiquement sur des thématiques d'avenir à haute valeur ajoutée**
- 5. Développer les partenariats et les relations internationales avec d'autres territoires, technopôles et organismes scientifiques ou techniques**
- 6. Développer les lieux de rencontre et évènements pour les étudiants et les entreprises**
- 7. Développer un portail d'information « Site web de Sophia », une application, et des réseaux sociaux exclusivement Sophia à destination des étudiants, entreprises, grand public, financeurs...**
- 8. Etudier les besoins, en logement et de mobilité notamment, des étudiants sur Sophia et mieux y répondre**
- 9. Promouvoir le lien social et l'échange au travers de l'accueil de la biodiversité au sein des entreprises et un partage des gestes écoresponsables**



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 10/ Vitaliser le territoire

Action n°10.3 Fertiliser le territoire depuis la technopole et poursuivre la dynamisation de l'écosystème sophilopolitain

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

En tant qu'acteur public, la CASA se doit d'associer à ses différents projets les acteurs du territoire tels que les acteurs institutionnels, les acteurs privés, les associations et la société civile. Etant donné l'importance des défis qui s'offrent à la CASA en matière de développement durable, cette mobilisation apparaît d'autant plus nécessaire. La technopole de Sophia Antipolis représente 36000 emplois et près de 2300 entreprises. Chaque année de nouvelles entreprises s'installent sur le territoire sophilopolitain, des fonds sont mobilisés pour porter l'innovation sur la technopôle et des brevets sont déposés.

La CASA soutient l'innovation au travers de l'implantation et du développement de start-up. Le Business Pôle, ainsi que d'autres plateformes telles que Startéo, permettent le suivi et l'accompagnement de nouvelles idées. La CASA souhaite poursuivre cette dynamique et impliquer davantage de startup et de partenariats dans son processus de développement. Les projets DEMOLA, la concertation avec les usagers au travers des Cafés Envibus et autres événements réguliers, les discussions et réunions publiques autour de sujet tels que le véhicule connecté et autonome, ou encore les différents partenariats encouragés entre les startups et les formations proposées sur la technopole, témoignent déjà de la forte volonté de la CASA d'associer la population et les acteurs dans ses projets.

Sophia Antipolis, en tant que vitrine d'innovation et porteuse de projets, s'inscrit directement dans les possibilités pour développer la complémentarité des compétences du territoire dans le cadre du développement durable. Il s'agit d'un territoire d'expérimentation au travers duquel la CASA met son énergie au service de l'innovation.

La CASA souhaite maintenant renforcer sa compétence d'accompagnement et créer de nouvelles instances et réseaux qui contribueront à renforcer l'effort collectif en faveur du développement durable sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Amplifier la dynamique de coopération et de partenariats entre les acteurs sur la base de la fertilisation croisée**
- 2. Favoriser la création d'emplois en hautes technologies, le dépôt de brevets, le spin off, l'implantation d'entreprises et de nouveaux secteurs d'activités**
- 3. Favoriser et développer l'accueil et l'accompagnement des entreprises sur les sites du Business Pôle, de Startéo et d'autres lieux d'innovation**
- 4. Structurer la chaîne d'innovation et d'accompagnement des entreprises : intégrer de nouveaux acteurs / nouvelles filières / nouvelles compétences, développer les processus d'aide à l'innovation**
- 7. Faire la promotion des startups et innovations « made in Sophia Antipolis » et de leurs success stories**
- 6. Mettre à disposition des acteurs impliqués des outils performants (plateformes technologiques mutualisées, outils collaboratifs et matériel performant partagé)**
- 9. Expérimenter les innovations sophilopolitaines sur le territoire et sensibiliser décideurs et population à leur application locale**
- 5. Accompagner les entreprises et soutenir leur lancement grâce au parcours de création et d'innovation, au Prix Lafitte et aux prêts d'honneur (Plateforme Initiative France)**
- 8. Organiser et animer des évènements en lien avec les filières portées sur Sophia Antipolis (IA, Sciences, biotechnologies...)**
- 10. Expérimenter les technologies de Sophia sur le territoire**
- 11. Organiser et animer un salon des produits, services et technologies sophilopolitaines à destination des collectivités publiques et territoires voisins**



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 11/ Faire du territoire une destination de tourisme durable

Action n°11.1 Diversifier et dynamiser le tourisme sur le moyen pays de la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

La CASA bénéficie d'un tourisme important sur son territoire, particulièrement pour la douceur du climat et la proximité de la mer. De fait, celui-ci se concentre surtout sur le littoral alors que le moyen et le haut-pays présentent des atouts importants, avec notamment des espaces naturels remarquables et susceptibles d'accueillir des activités de pleine nature ainsi que le nombre important de villages à forte valeur patrimoniale. L'enjeu est de développer l'activité touristique du Moyen et du Haut-Pays tout en préservant ces espaces des nuisances du tourisme de masse. La CASA pense multiplier les initiatives telles que la navette des Neiges, reliant Antibes à la station de Gréolières-les-neiges en saison hivernale, et s'appuyer sur le tissu économique et les activités déjà existantes pour développer l'offre.

Avec près de 4400 chambres d'hôtels sur son territoire, la CASA propose une offre d'hébergement touristique importante. Cependant, la majorité de ces hébergements est concentrée sur la bande littorale : en effet, les 5 communes situées au Sud (Antibes, Villeneuve-Loubet, Vallauris, Biot et Valbonne) représentent 89% de l'offre du territoire. Les communes du Moyen et Haut Pays ont donc un nombre de lits et d'hébergements touristiques faibles, entraînant principalement un tourisme excursionniste à la journée. Si ces retombées sont intéressantes, le manque d'hébergements limite le développement touristique propre à ces territoires.

Alors que la CASA a repris la compétence « tourisme », il s'agit également de faire le lien avec d'autres politiques menées comme celle du développement d'une agriculture locale. Elle fait ainsi le choix d'encourager le développement de l'agro-tourisme en impliquant les agriculteurs sur cette question ainsi qu'en accompagnant l'émergence de projets dédiés. Il apparaît pertinent de développer une offre touristique propre à ces territoires fondés sur leur caractéristique et leur identité. La CASA souhaite donc inscrire son territoire dans une stratégie touristique globale, en impliquant plus fortement le Moyen et le Haut-Pays aujourd'hui déconnectés de cette dynamique. Cette ambition passera par la mise en place d'aides en faveur du développement de l'hébergement touristique sur ces territoires, et en faveur du déploiement de l'offre d'activités éco-touristiques.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Définir une stratégie d'accueil et de promotion touristique du territoire**
- 6. Créer des parcours touristiques thématiques identitaires et valoriser les éléments patrimoniaux identitaires**
- 2. Bâtir un observatoire du tourisme des contreforts de la CASA**
- 4. Renforcer l'offre d'hébergement et de restauration en favorisant la création d'entreprise**
- 7. Développer l'accès sans voiture aux points d'intérêts du territoire : navettes estivales et des neiges, covoiturage, transport à la demande, itinéraires vélos**
- 8. Renforcer et dynamiser la promotion touristique du territoire**
- 3. Adapter l'accueil touristique à une échelle communautaire et structurer l'Office de Tourisme Intercommunal**
- 5. Contribuer à la mutation de Gréolières-les-Neiges en "station de montagne"**



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 08/ Renforcer l'usage du numérique et des objets connectés

Action n°8.1 Mettre en oeuvre le Schéma Communautaire d'Aménagement Numérique (SCAN)

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

Réaliser l'aménagement numérique d'un territoire, c'est lui assurer l'accessibilité aux réseaux haut et très haut débit ainsi que la disponibilité d'une offre de services appropriés. Au niveau national, un « Plan France très haut débit » a été lancé en 2013. Il vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Son objectif intermédiaire était d'atteindre une couverture de 50% du territoire en très haut débit d'ici fin 2017. Fin 2016, ce taux était de 50.6%.

Le SDDAN du département s'inscrit directement dans cette dynamique nationale. Il prévoit le déploiement du très haut débit avec un réseau d'initiatives publiques (RIP) monté sur 9 communes pour raccorder le haut pays à la fibre optique.

Le SCAN s'inscrit dans le SDAN afin que tous les habitants du territoire bénéficient du même niveau de service.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Agir en faveur de l'inclusion numérique**
- 2. Mettre en place un plan de déploiement des services offerts aux usagers et aux agents du territoire (open labs)**
- 3. Installer le Très Haut Débit et les usages associés en complément sur les zones non couvertes par les opérateurs privés**
- 4. Mettre en place d'un écosystème numérique et d'expérimentation avec récolte de données (capteurs pour optimiser la fluidité des transports, données sur les entreprises...)**



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 08/ Renforcer l'usage du numérique et des objets connectés

Action n°8.2 Etre à la pointe de la technologie pour maintenir l'attractivité sophilopolitaine

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

La technopole, initiée en 1969, et attirant des leaders de l'industrie, de l'ingénierie et de la recherche représente un atout de taille pour la CASA sur le volet numérique : sa spécialisation dans le secteur des technologies de l'information, représente 20% des entreprises et 42% des emplois présents, soit plus de 2500 entreprises et 38 000 emplois. Concentrant de grandes entreprises référencées dans les domaines de l'information-communication et de l'informatique, la technopole entraîne avec elle tout le territoire dans l'évolution numérique. De nombreux projets comme French Tech Côte d'Azur, incitent en effet les institutions à suivre les évolutions technologiques et numériques amorcées sur le territoire. La CASA, actrice et participante de cette évolution, s'inscrit dans cette dynamique de modernisation et souhaite développer des infrastructures et des services adaptés aux attentes des entreprises de Sophia Antipolis.

C'est sur la base de ces caractéristiques que la CASA fait le choix de poursuivre la promotion de la technopole comme porteuse de la transformation numérique du territoire, et envisage ainsi de renforcer encore son rôle en la matière. Le but est de permettre à Sophia Antipolis de rester à la pointe de la technologie et de garder voire attirer les entreprises de ce secteur. En accompagnant la technopole à rester précurseur sur le plan du numérique, c'est le territoire tout entier qui est susceptible de bénéficier de nouvelles avancées en émanant. C'est sur la base de ces caractéristiques que la CASA fait le choix de poursuivre la promotion de la technopole comme porteuse de la transformation numérique du territoire, et envisage ainsi de renforcer encore son rôle en la matière. Le but est de permettre à Sophia Antipolis de rester à la pointe de la technologie et de garder voire attirer les entreprises de ce secteur. En accompagnant la technopole à rester précurseur sur le plan du numérique, c'est le territoire tout entier qui est susceptible de bénéficier de nouvelles avancées en émanant.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Être attentifs et à l'écoute des attentes des entreprises de la technopole afin d'anticiper leurs besoins**
- 2. Passer à l'ultra haut débit sur Sophia et intégrer le traitement des Big Data**
- 3. Déployer et maintenir les infrastructures technologiques pour les startups**
- 4. Développer la cyber sécurité de la technopole**



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 08/ Renforcer l'usage du numérique et des objets connectés

Action n°8.3 Améliorer la possibilité d'interactions entre la CASA et les administrés

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

La CASA est aujourd'hui un acteur actif communiquant sur l'intégralité de ses domaines d'action au travers de nombreux moyens : site internet, réseaux sociaux populaires, applications diverses... Son ambition est de profiter des atouts du numérique afin d'améliorer l'accessibilité à ses services, en les réunissant au sein d'une application commune telle que CASA dans ma poche par exemple, et de rendre un maximum d'informations accessibles à sa population. Pour cela, la CASA devra pouvoir communiquer sur de multiples fonctionnalités et ambitions tournées vers différents publics : réseau d'agriculteurs, alerte à la population, achat de titres de transports accessible à tous...

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Générer et diffuser le nouveau site web de la CASA**
- 2. Développer et promouvoir l'application CASA dans ma poche**
- 3. Faire vivre ces outils par l'intégration de modules de mise en réseau des agriculteurs, de signalement de type « Tell my city », d'alerte à la population de type SAIP...**
- 4. Tenir à jour les applications complémentaires et les réseaux sociaux de la CASA (Cap Azur culture,...)**



Enjeu 3. Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 09/ Valoriser l'économie circulaire au sein du territoire

Action n°9.1 Engager la CASA dans une démarche économique durable et soutenir les actions commerciales de proximité

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

Aujourd'hui, le constat est que le niveau de développement d'un territoire ne dépend pas uniquement de son produit intérieur brut mais de sa capacité à faire circuler la richesse, à créer des emplois. Dans un contexte de crise persistante et de délocalisations de plus en plus nombreuses, l'économie de proximité apparaît alors comme un levier de développement d'un territoire et s'inscrit comme un axe essentiel de la stratégie de développement du territoire de la CASA. La volonté de développer les actions commerciales de proximité est réelle.

Les activités commerciales de proximité regroupent tous types de secteurs d'activité tournés essentiellement vers la satisfaction des besoins de la population au sein d'un quartier : artisanat, commerces, services, structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), PME/TPE et entreprises agricoles à ancrage local... De nombreux quartiers de la CASA pourront bénéficier d'une stratégie plus engagée en matière d'économie de proximité et d'économie circulaire. La croissance de l'économie de proximité se confirme et tend à se développer encore. Des projets sont en réflexion sur le territoire, tels que la création d'un repair-café autour du vélo ou l'engagement de partenariats avec la CCI et des associations autour de l'économie circulaire.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Diagnostiquer l'engagement actuel de la CASA dans des actions en lien avec l'économie sociale et solidaire sur le territoire**
- 4. Développer l'économie circulaire sur les zones d'activités en partenariat avec la CCI**
- 3. Organiser des événements thématiques, forums, et mettre en place des repair café, notamment autour de la récupération et revalorisation de vélos**
- 1. Poursuivre le financement de IASA en vue de l'octroi de prêts d'honneur remarquables**

dédiés au secteur ESS

2. Suivre l'utilisation du fond investi dans ESIA-France Active par la CASA



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 12/ Renforcer l'accessibilité de la population à des logements adaptés à ses projets et à ses besoins

Action n°12.1 Développer des logements répondant aux nouvelles formes d'habiter

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

Plus d'un habitant de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis sur cinq a 65 ans ou plus. Les seniors sont ainsi aussi nombreux que les jeunes de moins de 20 ans, contrairement à la moyenne nationale, où résident deux personnes de 65 ans ou plus pour trois jeunes de moins de 20 ans. Les personnes à l'âge des études et du premier emploi sont beaucoup moins présentes : 16 % des habitants ont entre 15 et 29 ans. Au total, les départs d'étudiants associés aux arrivées de personnes de 55 à 74 ans contribuent au vieillissement du territoire.

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées des Alpes- Maritimes actuellement en révision pointait un taux d'équipement en hébergements d'urgence (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile, Foyers de Jeunes Travailleurs...) de 1,2 pour mille adultes contre 1,8 au niveau national dans sa dernière édition. Des besoins de solutions spécifiques alliant hébergement et accompagnement psycho-social sont également pointés sur le territoire de la CASA avec, par exemple, un manque de maisons-relais et pensions de famille.

A travers la révision de son Programme Local de l'Habitat, la CASA entend poursuivre sa politique en faveur du développement d'une offre multiple de logements répondant à l'ensemble des besoins des différents publics composant la population. Le Programme Local de l'Habitat 2012-2017 prenait en compte ces difficultés. Son renouvellement doit permettre de poursuivre les efforts et les mesures entreprises, notamment en termes d'accession sociale à la propriété. CASA'VENIR anticipe la révision du PLH en confirmant cette volonté forte, sachant que le PLH 2020-2025 sera approuvé fin 2019 et entrera en application au 1er janvier 2020.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Développer des programmes de logements intergénérationnels à prix abordables**
- 2. Opérer les relocations de personnes âgées dans des logements mieux adaptés à prix accessible**
- 3. Construire des maisons relais**
- 4. Prévoir une disponibilité suffisante en logement saisonniers**
- 5. Développer des produits alternatifs comme la colocation, les maisons de chercheurs...**
- 6. Développer l'offre de logements intermédiaires en location en augmentant le nombre de logements en accession à la propriété dans le nouveau PLH**
- 7. Développer et promouvoir une offre et un service auprès des actifs éligibles au logement intermédiaire pour faciliter l'accession à la propriété**



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 13/ Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'autonomisation des jeunes et renforçant l'accompagnement des publics défavorisés

Action n°13.1 Accompagner au retour à l'emploi durable

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Contexte

La dégradation du marché du travail durant ces dernières années a accentué le recours accru aux CDD (86% des déclarations uniques d'embauche réalisées sur la CASA au 2ème trimestre 2014 concernaient des CDD).

La baisse du nombre d'offres d'emploi collectées dans les Alpes Maritimes sur la décennie (16 186 offres collectées en décembre 2017 pour 14 041 recensées en décembre 2018) et le taux de chômage de 13,8% en 2015 sur le département renforce la problématique du retour à l'emploi. En effet, sur la CASA, on relève en décembre dernier près de 5 560 demandeurs d'emploi, dont 17% de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et 22,5% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

Pour faire face à ces enjeux, la direction de la Cohésion Sociale propose un accompagnement global et individualisé de proximité pour les demandeurs d'emploi longue durée et les allocataires du RSA, assuré par un interlocuteur unique, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Différents dispositifs réservés à différentes tranches d'âge permettent de favoriser un retour sain à l'emploi.

Aussi, une articulation et une coordination des actions existantes sont nécessaires sur le territoire, autant sur le champ de l'insertion sociale que professionnelle. L'objectif est de mettre en cohérence les programmes afin d'en améliorer constamment l'efficacité et la complémentarité.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Poursuivre le programme PLIE**
- 2. Poursuivre le cofinancement et le suivi des chantiers d'insertion sur le territoire**
- 4. Développer les clauses d'insertion et faciliter leur mise en oeuvre en accompagnant les maîtres d'ouvrage et les entreprises titulaires des marchés**
- 5. Lever les freins à la mobilité en soutenant une auto-école sociale**
- 6. Inciter à l'engagement des jeunes dans des actions de solidarité au travers du BAFA**

solidaire

3. Poursuivre le cofinancement et le suivi de la Mission Locale Antipolis



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 13/ Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'autonomisation des jeunes et renforçant l'accompagnement des publics défavorisés

Action n°13.2 Réduire les inégalités dans le quartier prioritaire et les zones rurales

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

L'accroissement de la précarité familiale et sociale, s'ajoutant à celle de l'emploi, favorisent des inégalités à l'échelle d'un quartier et des écarts de développement entre les territoires.

La spécificité du quartier Coeur de ville – Hauts de Vallauris est le faible niveau de vie, moins de 1100 euros pour le médian par mois avec un taux de pauvreté de 40 % contre moins de 20 % pour la commune dans son ensemble soit 1 400 personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Aussi moins d'une personne de 15 à 64 ans sur deux est en emploi. Dans le cadre de ses compétences, la CASA accompagnera la ville de Vallauris dans la mise en oeuvre d'actions sur ce territoire.

Enfin à l'échelle d'un territoire en distinguant le littoral, du moyen et haut pays les disparités s'exercent notamment sur l'accessibilité aux services de proximité avec des freins plus importants quant à la mobilité, public sans véhicule et/ou sans permis de conduire et un réseau des transports collectifs ne couvrant pas l'ensemble du territoire.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Renforcer les actions : insertion sociale/professionnelle, éducation, accompagnement scolaire, médiation sociale ; et accompagner l'ensemble des publics en difficulté (Contrat cœur de ville)**
- 2. Soutenir et promouvoir la Maison des Services Au Public itinérante dans le Moyen et le Haut Pays (aide à l'e-administration pour la population et les entreprises)**
- 3. Soutenir l'aide au financement du permis de conduire dans le moyen et haut pays en contrepartie d'un engagement bénévole dans des associations**
- 4. Capitaliser sur l'attractivité retrouvée et ancrer l'identité de la ville de Vallauris autour de la céramique**



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 13/ Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'autonomisation des jeunes et renforçant l'accompagnement des publics défavorisés

Action n°13.3 Prévenir la violence et la délinquance

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

Dans le cadre de la compétence des agglomérations et de la délibération du 24 novembre 2003, la CASA a défini d'intérêt communautaire la prévention de la délinquance.

Cet intérêt permet une déclinaison en adéquation avec les objectifs des services Prévention Jeunesse CASA, Parenthèse et Trait d'union afin d'agir sur les phénomènes d'exclusion, d'incivilités, de désœuvrement mais aussi d'aider les victimes de violences conjugales et les familles en situation de séparation conflictuelle.

De plus, la CASA souhaite permettre l'accès au droit et à l'information pour sa population au travers d'un service public gratuit. Trois antennes de justice sont en place sur le territoire de la CASA, à Antibes, Vallauris et Valbonne. Elles permettent aux habitants d'accéder à des avocats et des juristes par le biais de permanences, et ce dans tous les domaines pouvant faire l'objet de conflit au quotidien. Leur objectif est aujourd'hui de développer les partenariats et d'enrichir l'offre d'aide juridique qui correspond aujourd'hui à 13 conventions. Il faut ouvrir l'offre à tous les publics et l'enrichir. Ce dispositif a également pour projet de promouvoir l'accès au droit et à la citoyenneté en favorisant des actions extérieures, comme en intégrant des actions dans les collèges par exemple.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Poursuivre les opérations courts-chantiers CASA**
- 2. Prévenir la violence intraconjugale et contribuer à la médiation familiale au travers de l'exercice des services spécialisés Parenthèses et Trait d'Union**
- 3. Soutenir les associations concernant l'aide aux victimes, le droit des femmes et des familles**
- 4. Permettre l'accès au droit et enrichir les partenariats des antennes de justice**
- 5. Promouvoir l'accès au droit et à la citoyenneté, notamment auprès de la jeunesse, sur l'intégralité du territoire CASA, et particulièrement dans les quartiers prioritaires ciblés**



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 14/ Renforcer l'accès à la culture

Action n°14.1 Faciliter l'accès aux ressources et à l'offre culturelle pour tous

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

L'accès à la lecture sur le territoire de la CASA est relativement aisé : le réseau de lecture comptait en 2018 plus de 29 837 inscrits, 784 955 prêts de documents, 88 438 documents téléchargés en ligne et près de 343 752 documents constituant l'offre. L'offre est fortement développée avec 4 médiathèques communautaires et 3 points lectures sur le territoire (Antibes, Biot, Valbonne, Roquefort les Pins, Villeneuve, Saint Paul de Vence, Opio), proposant ainsi un programme culturel comprenant des événements, spectacles, et expositions.

Les habitants des communes du Haut Pays, peu denses, ont en revanche un accès moins aisé à ces équipements culturels, concentrés sur le littoral et le Moyen Pays. L'accessibilité à l'offre culturelle déployée constitue donc un enjeu dont la CASA souhaite s'emparer dans le cadre de ce programme de développement durable, en travaillant en particulier sur le volet de l'itinérance. Elle souhaite maintenir l'offre, l'améliorer continuellement et en favoriser l'accès auprès des publics éloignés.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Développer les supports numériques et l'accès numérique à la culture**
- 2. Développer des projets culturels et scientifiques dans les médiathèques ciblant la jeunesse**
- 3. Déployer un système nouveau pour donner accès aux ressources documentaires à la population de l'ensemble du territoire (livraison, envoi de document...)**
- 4. Proposer une offre culturelle itinérante accessible à tous au travers de spectacles itinérants, d'actions « hors les murs », de bibliobus...**
- 5. Pérenniser les partenariats avec les communes pour proposer une offre d'événements culturels riche (spectacles de rue, concerts, spectacles pour enfants) et des interventions dans les écoles**
- 6. Poursuivre les actions pour conserver une qualité de service satisfaisante sur l'ensemble**

du territoire

7. Engager une collaboration active entre les directions Lecture publique et Cohésion sociale : réaliser différents évènements liant les publics aidés par la CASA et la culture



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 14/ Renforcer l'accès à la culture

Action n°14.2 Pérenniser le soutien aux initiatives culturelles

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

La CASA possède de atouts très importants en matière de valorisation du patrimoine culturel, avec un grand nombre de sites classés, deux musées nationaux ainsi qu'une fondation privée, une tradition d'artisanat d'art autour des métiers du feu et la trace mémorielle de la présence d'artistes illustres (Picasso, Léger). Cette richesse patrimoniale n'est en revanche pas assez promue pour être lisibles des touristes, qui voient dans la CASA une destination avant tout balnéaire, et secondairement « naturelle » et culturelle, et ce malgré les villages remarquables qui en font partie. L'enjeu est réel et consiste donc à diversifier les points d'intérêt touristique et les types de tourisms.

Quant à l'offre culturelle, elle est centrée autour des festivals en saison et des musées de taille souvent modeste. La CASA travaille également à développer son offre de cinémas et d'accès à la culture pour ses résidents, et faire la promotion de son économie patrimoniale de proximité auprès de ses habitants.

Cette ambition s'est notamment concrétisée par l'investissement des quatre médiathèques et du théâtre communautaire Anthéa (Antibes) dans le déploiement de projets culturels.

L'objectif est d'élargir l'attrait et les cibles touristiques du territoire, en développant d'autres lieux d'intérêt non-balnéaire et un tourisme pluriel, ainsi que de renforcer l'offre culturelle pour les résidents.

Les sous-actions opérationnelles

1. Soutenir l'évènementiel et l'accès aux structures et activités culturelles (musées...)
2. Créer une commission transversale pour lier le tourisme et la dimension lecture publique
3. Déployer un système nouveau pour donner accès aux ressources documentaires à la population de l'ensemble du territoire (livraison, envoi de document...)
2. Accompagner et soutenir le développement de l'offre autour de la céramique au travers

du projet Madoura à Vallauris

5. Soutenir la résidence d'artistes du projet Madoura



Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 15/ Accompagner le développement des communes dans une stratégie territoriale durable

Action n°15.1 Soutenir les communes dans leurs démarches

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

La CASA regroupe 24 communes. Ce groupement est une force puisqu'il permet d'assurer un soutien et un accompagnement technique permanent pour les communes qui sont en demande. La CASA souhaite maintenir cette dynamique en investissant maintenant la thématique du développement durable. L'idée est d'informer et d'impliquer les communes dans la stratégie de la CASA sur le sujet, en approfondissant l'accompagnement fourni dans différents domaines (marchés publics, bâtiments, tourisme...).

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Assister et accompagner les communes sur le droit de la commande publique**
- 2. Apporter une assistance technique aux communes au travers d'échanges de bonnes pratiques et expériences, suivi de projets, études et formations**
- 3. Au vu de la convention CAUE 06, réaliser et diffuser des plans guide paysage pour les communes**
- 4. Accompagner les petites communes en matière de développement commercial**
- 5. Poursuivre les études d'aménagement, l'accompagnement dans les démarches réglementaires (aménagement, urbanisme et foncier)**
- 6. Réaliser les audits énergétiques pour les bâtiments communaux en projet de rénovation**



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 16/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°16.1 Engager la CASA dans une démarche qualité

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

La direction Envinet est déjà certifiée en ISO 9001, depuis 2014. Le management de la qualité permet d'assurer un service public efficient : amélioration des collectes, enquêtes de satisfaction, gestion des déchetteries. De nombreux outils d'efficacité sont mis en place, notamment pour la gestion de la demande et des réclamations, ou encore l'organisation et la traçabilité interne (gestion documentaire) Pour continuer et poursuivre ces efforts, la CASA veut étendre cette logique à la direction Réseau Envibus, qui propose aussi un service de proximité, et à sa direction Architecture et Bâtiment pour la valorisation de leur activité et tendre vers une gestion plus vertueuse des bâtiments et des chantiers.

De plus, ces deux directions possèdent des ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) : les déchetteries communautaires pour Envinet et le site de remisage et de maintenance du Bus tram pour la direction Envibus. Il est donc important de s'orienter vers une démarche environnementale sur ces sites notamment au travers de la certification ISO 14001, qui permet de diminuer les dépenses, d'anticiper et de maîtriser les risques environnementaux (en intégrant les problématiques environnementales dans le système de management), de mobiliser les employés dans un cercle vertueux et d'être en conformité réglementaire.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Certifier la direction Envibus en ISO 9001 ou NF Services**
- 2. Certifier la direction Architecture et Bâtiments en ISO 9001 ou NF Services**
- 3. Maintenir la démarche d'amélioration continue et la certification d'Envinet**
- 4. Rédiger et appliquer une charte relative à la qualité environnementale de l'entretien et du nettoyage des bâtiments**
- 5. Rédiger et appliquer une charte « chantier vert / chantier faible nuisance »**



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 16/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°16.2 Limiter les ressources consacrées au fonctionnement des bâtiments et des services

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

Le fonctionnement des services de la CASA est, comme toute administration, producteur de déchets et émetteurs de gaz à effet de serre. Ordinateurs, accès internet, imprimantes, chauffages et climatisations, éclairage, eau et déchets sont autant de pistes à étudier pour minimiser les impacts sur l'environnement.

En cohérence avec son engagement pour le développement durable, la CASA a déjà mis en place certaines mesures visant à plus de sobriété. A titre d'exemple de nombreuses procédures et actes ont été dématérialisés, permettant des économies de papier et de carburant, et les médiathèques développent la dématérialisation des ouvrages via des supports numériques. La CASA affiche aujourd'hui le souhait d'aller plus loin, en incitant à réduire encore le nombre d'impressions et les consommations en fournitures de ses services. Elle souhaite également engager une démarche de sensibilisation de ses agents aux enjeux de la dématérialisation.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Réduire la consommation et développer la production d'énergie des bâtiments CASA**
- 2. Poursuivre la dématérialisation sur les différentes procédures CASA**
- 3. Limiter la consommation de papier en sensibilisant et apportant des solutions techniques et améliorer la durabilité des fournitures de bureau**



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 16/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°16.3 Diminuer l'impact de la collectivité relatif aux déplacements

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Sur le plan des déplacements, la CASA a déjà initié de nombreuses actions dont l'objectif est de minimiser l'impact environnemental. En cohérence avec la loi sur la transition énergétique imposant aux collectivités de renouveler 20% de leur parc en véhicules à « faibles » et « très faibles » émissions de CO₂, la CASA a mis en place sur ses véhicules de collecte Envinet des pompes hydrauliques et des logiciels de suivi de consommation. Par ailleurs, les conducteurs de benne ont bénéficié de formations à l'écoconduite et le critère a été intégré dans les primes de fin d'année. De plus, et ce dans le cadre de la Loi de transition énergétique, la politique de remplacement des flottes thermiques de la CASA sur les années à venir a été réellement engagée avec l'achat déjà effectif ou programmé de véhicules électriques ou au gaz.

En plus des actions relatives à la moindre consommation énergétique des véhicules en eux-mêmes, la CASA prodigue conseils en mobilité et incite à une meilleure organisation du travail passant par le développement du télétravail et de la flexibilité des horaires. A noter qu'en 2017, la CASA a été vainqueur du challenge mobilité, organisé par l'ADEME le 20 septembre 2016 auquel près de 46 agents ont participé soit 32% des effectifs. De plus, la CASA a délibéré en décembre 2017 son Plan de Mobilité d'Administration.

Quelques directions veillent également à limiter leurs déplacements en favorisant les réunions téléphoniques/vidéo ou le covoiturage. En 2016, deux salles de réunion de la CASA ont été équipées du système de visioconférence et une troisième salle est en cours d'expérimentation afin de réduire les besoins de déplacement. Dans cette logique, la CASA souhaite poursuivre cette dynamique en renforçant l'ensemble de ces actions visant à la limitation et l'optimisation environnementale des déplacements qu'elle génère.

Les sous-actions opérationnelles

6. Développer le télétravail et la flexibilité des horaires des agents

1. Convertir la flotte légère de la CASA en véhicules à très faibles émissions : passage aux véhicules électriques (au moins 20% de la flotte); et réfléchir à une meilleure mutualisation des véhicules

2. Installer des bornes pour véhicules électriques sur les bâtiments CASA

3. Convertir la flotte de bus s'y prêtant en bus électriques ou au GNV et poursuivre les mises aux normes antipollution

4. Poursuivre l'achat de bus faiblement polluants et expérimenter les technologies vertueuses sur la flotte Envibus

6. Etendre le système Stop'n'go et Cin-énergie sur davantage de bennes Envinet et poursuivre l'achat de bennes faiblement polluantes

7. Inciter au covoiturage des agents, à l'utilisation des transports en commun et des modes actifs pour les déplacements professionnels



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 16/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°16.4 Intensifier la politique d'achats durables de la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Depuis 2015, un Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables est établi (PNAAPD). Il permet de fixer des objectifs stratégiques à l'horizon 2020 en matière d'achats durables : 30% des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale et 25% doivent avoir une disposition sociale.

Dans cette logique, la CASA se propose de déployer des actions de sensibilisation et d'incitation aux achats publics durables, que ce soit en interne en favorisant une politique d'achat durable et des clauses environnementales et sociales, ou en externe en incitant les prestataires à se saisir des enjeux. Elle intègre déjà des clauses d'insertion sociale dans ses marchés, notamment dans les marchés de débroussaillage, de gardiennage ou de nettoyage. Au sein de ses directions, elle propose également des postes TIG (Travaux d'Intérêt Général) avec l'ouverture cette année encore d'un poste réservé aux femmes à la médiathèque d'Antibes.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Engager la CASA dans le PNAAPD, mettre en place une politique d'achat durable formalisée dans les processus de marchés, et sensibiliser les acheteurs**
- 2. Poursuivre et développer l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés**
- 3. Favoriser les approvisionnements locaux dans nos marchés (valoriser le circuit court et les produits régionaux en alimentaire)**
- 4. Promouvoir, par le biais de CASA2, l'approvisionnement local auprès des agents CASA et des comités d'entreprises**



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 16/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°16.5 Informer et former les agents CASA aux éco-gestes

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

Les actions de sensibilisation ont pour objectif de mobiliser les agents afin qu'ils identifient les leviers d'action dont ils disposent en matière environnementale, et faciliter ainsi l'adoption de gestes concrets pour limiter le gaspillage et la production de déchets. Elles ont ainsi pour objectif de susciter l'adhésion aux nouvelles pratiques ou méthodes de travail respectueuses de l'environnement.

En 2015, les agents de la DGA Ressources ont à ce titre pu bénéficier d'une formation en matière d'éco-gestes, et un guide a été édité à cet effet. La CASA envisage aujourd'hui l'extension de ce dispositif à travers : l'organisation de nouvelles formations en matière d'écogestes, l'actualisation du guide, et l'inscription du développement durable dans les réunions de direction.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Organiser des formations en interne pour promouvoir les écogestes**
- 2. Actualiser le guide existant en matière d'éco gestes**
- 2. Développer des supports d'information pour promouvoir le DD auprès des agents**
- 3. Examiner la faisabilité de travailler avec CASA2 à la promotion du DD auprès des agents par un événementiel spécifique et des achats écoresponsables**



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 16/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°16.6 Renforcer la cohésion et le bien être au sein de la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contexte

La CASA attache une importance particulière au bien-être de ses agents et oeuvre en ce sens. L'idée est d'offrir un cadre de travail de qualité pour les agents, en recensant les besoins en formations, congés, équipements mais aussi en gérant l'entretien et la maintenance du matériel et des véhicules. Au sein de ses équipes, elle a fait de la sécurité de ses agents une priorité, en mettant en place dans plusieurs directions des ¼ d'heure sécurité pour sensibiliser les agents. De la même manière, des groupes de travail ont été mis en place en 2017 dans le but de lutter contre l'absentéisme, de créer des outils de prévention des risques professionnels et des risques psycho-sociaux et de favoriser la communication autour des problématiques du cadre de travail. Par ailleurs, un accompagnement à la mobilité interne des agents a été mis en place. Afin de compléter sa mission de lutte contre la discrimination, la CASA a également établi un rapport interne sur la parité femme/homme au sein de l'institution, démontrant le respect de cette parité.

Forte de ses 600 agents, répartis sur 3 sites principaux (le site des Genêts, le centre technique Envinet et le dépôt Envibus), elle désire désormais également agir en faveur de la cohésion interne au travers de la création d'évènements, ou en proposant des activités à l'intention de ses employés.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Promouvoir et valoriser la parité au sein des équipes CASA**
- 2. Développer les partenariats de formations pour proposer une offre variée et enrichissante aux agents**
- 3. Poursuivre l'organisation d'évènements concourant à la cohésion d'équipe et**
- 4. Donner la possibilité aux agents volontaires de proposer des activités bénévoles pour le bien-être des agents**

l'engagement des agents

5. Poursuivre les actions en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat des agents



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 16/ Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°16.7 Développer la communication à la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

La communication est indispensable au fonctionnement de la collectivité. Connaître et faire connaître les actions mises en place dans une dynamique d'information et d'éducation permet d'impliquer davantage la population dans le fonctionnement du territoire.

Des flyers et divers supports de communication et d'information ont déjà été développés par la CASA tels que des films, des posts sur les réseaux sociaux ou des reportages. Différentes thématiques mettent à profit les outils de communication possibles au sein de la communauté d'agglomération, notamment l'environnement (Natura 2000, qualité de l'air, énergie, lutte contre les espèces invasives et nuisibles...), la gestion des déchets, la culture, l'habitat ou encore la mobilité et les transports. Des outils et des aides sont donc disponibles sur divers volets. L'ambition est désormais de poursuivre ces pratiques par de nouvelles actions : vidéos, gazette, journaux municipaux...

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Informer et mobiliser la population dans les projets CASA au travers de la communication**
- 2. Valoriser la réussite des projets du territoire (tri, conseil en mobilité...)**
- 3. Renforcer la communication CASA (journaux municipaux, réseaux et outils numériques), pour mettre en avant les projets CASA en matière de développement durable et mieux rendre visible les actions**
- 4. Développer la diffusion des informations CASA dans les mairies, offices du tourisme et autres points d'attrait du territoire**
- 5. Réaliser des films sur les actions CASA**
- 6. Renforcer l'activité CASA sur les réseaux sociaux**



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 17/ Faire du partage d'information, une ressource pour dynamiser les actions en faveur du développement durable

Action n°17.1 Mettre à disposition les données du territoire (OPEN DATA)

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

Afin de répondre aux obligations légales de la loi NOTRe, la CASA entreprend la mise à disposition des données de son territoire. Cette loi oblige en effet les collectivités territoriales à entrer dans le mouvement de l'open data, ce qui signifie qu'elles doivent rendre accessibles les informations produites ou reçues sous forme numérique.

Au-delà de l'obligation légale qui s'impose à elle, la CASA perçoit également elle-même un intérêt évident à investir ce sujet de l'open data, étant donné le fort potentiel d'innovation sur son territoire. En effet, la forte concentration d'entreprises liées aux nouvelles technologies représente une opportunité pour le territoire sur le sujet. La production d'innovations reste néanmoins liée à la capacité des acteurs privés à recueillir les données pertinentes pour nourrir leurs réflexions sur de nouveaux services : le développement de l'Open Data doit les y aider sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Développer le monitoring de fonctionnement des services à la population, du patrimoine et du territoire**
- 2. Organiser la centralisation des données, notamment en temps réel, et développer un entrepôt de données CASA**
- 3. Rendre accessible l'ensemble des données du territoire en alimentant une plateforme d'Open Data nationale puis régionale**



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 17/ Faire du partage d'information, une ressource pour dynamiser les actions en faveur du développement durable

Action n°17.2 Renforcer la diffusion d'informations (réglementations, nouveaux dispositifs...) via une plateforme de mutualisation et des outils partagés

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

Actuellement, la CASA reconfigure une plateforme de mutualisation mise en place en 2012 initialement pour permettre à la direction des affaires juridiques, la direction des ressources humaines et la direction de la commande publique de communiquer aux communes la réglementation et les nouveaux dispositifs dans ces trois domaines. Au travers de sa démarche développement durable, la CASA souhaite désormais étendre l'utilisation de cet outil sur d'autres thématiques et lui donner une vocation de partage de bonnes pratiques et des documents entre directions, élus, directeurs et DGS des communes.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Maintenir les réunions d'échanges DGS**
- 2. Impliquer toutes les directions à l'utilisation de la plateforme sharepoint et à la plateforme de mutualisation avec les communes**
- 3. Alimenter la plateforme de mutualisation et les outils partagés**



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 17/ Faire du partage d'information, une ressource pour dynamiser les actions en faveur du développement durable

Action n°17.3 Poursuivre et développer les actions de coopération

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

Contexte

Le Centre International de Formation (CIF) est mandaté par l'Organisation International du Travail (OIT), institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour mettre en œuvre, en partenariat avec l'Université de Turin, des programmes de formation destinés à certains hauts fonctionnaires de pays émergents et autres stagiaires d'organisations internationales ou d'ONG. Cette formation a pour objectif de familiariser les participants aux meilleures pratiques internationales de management public en matière juridique, économique, financière et managériale afin qu'ils puissent en apprécier les éléments transposables dans leur pays au travers d'un Master « Gouvernance et management des marchés publics en appui au développement durable ».

Le programme est théorique, dispensé de manière académique. Toutefois, afin de permettre aux hauts fonctionnaires participant à ce programme de rencontrer des praticiens, la CASA est sollicité pour servir de territoire d'expertise.

Elle accueille les participants du programme pour une journée type « visite d'étude » qui consiste à présenter l'expérience et les pratiques CASA dans le choix des modes de gestion de ses politiques publiques et dans l'intégration d'actions aux contrats publics en faveur du développement durable. Les échanges portent sur les transports, la collecte et le traitement des déchets, la maintenance multi-sites des bâtiments et le programme environnemental communautaire.

La trentaines de participants par session sont généralement des hauts fonctionnaires de pays francophones africains.

Les sous-actions opérationnelles

Poursuivre les échanges avec des délégations étrangères venues se former aux pratiques de notre pays



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 18/ Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du développement durable et travailler l'inter-territorialité

Action n°18.1 Engager des actions territoriales en faveur du Développement Durable au niveau du Pôle Métropolitain Cap Azur et soutenir celles des communes

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contexte

La CASA s'est engagée depuis 2015 dans l'élaboration de son Programme Développement Durable. Celui-ci a permis de déterminer une stratégie globale de développement durable à l'échelle du territoire et s'est traduit par la mise en oeuvre de démarches visant à améliorer la prise en compte de cet enjeu dans ses projets et son fonctionnement.

La CASA souhaite également impliquer plus largement son territoire de façon à décupler l'investissement sur le sujet. La création en juillet 2018 du pôle métropolitain Cap Azur, regroupant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et la Communauté de Communes Alpes d'Azur, permet d'envisager une dynamique croisée entre les territoires et porteuse d'initiatives. Le pôle se veut pérenne et actif, en agissant dans l'intérêt des citoyens et dans le respect de la souveraineté des intercommunalités et des communes. Il s'agit désormais de redynamiser cette implication en assurant le partage de bonnes pratiques, en soutenant les projets techniquement ou financièrement via des appels à projet.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Participer et accompagner techniquement les communes dans leurs démarches exemplaires sur l'économie d'énergie, d'eau, et la rénovation de leurs bâtiments**
- 2. Soutenir et favoriser les actions communales au travers des Fonds de concours**
- 3. Identifier et développer les possibilités de collaboration au travers du Pôle Métropolitain Cap Azur : développement économique, déchets, mobilité, tourisme, agriculture, environnement et climat**



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 18/ Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du développement durable et travailler l'inter-territorialité

Action n°18.2 Impliquer le conseil de développement

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contexte

Le Conseil de Développement de la CASA, instauré en septembre 2003, se compose d'une trentaine d'acteurs associatifs et socio-économiques présents sur le territoire de la CASA. Représentant la société civile, il est concerté dans le cadre de nombreux projets de la collectivité, et a notamment participé à l'élaboration du projet d'agglomération de la CASA et au débat sur d'importants dossiers (PLH, PDU, SCoT).

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Poursuivre les travaux de réflexion du Conseil de Développement en vue de contribuer aux politiques communautaires**
- 2. Faire connaître le rôle du Conseil de Développement auprès de la société civile afin d'impliquer davantage les associations et acteurs locaux**
- 3. S'appuyer sur le Conseil de Développement pour relayer et diffuser l'information localement pour la réalisation de certaines actions CASA**



Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 18/ Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du développement durable et travailler l'inter-territorialité

Action n°18.3 Sensibiliser la population aux enjeux du développement durable, l'inciter à adopter des écogestes et à porter des projets en ce sens

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contexte

La population de la technopole et de la CASA se doit d'être associée et sensibilisée aux différents projets engagés sur le territoire mais aussi aux enjeux économiques, sociaux et écologiques qui en découlent. La population est en demande d'informations et de propositions pour s'investir dans les thématiques à enjeux portées par la CASA. Etant donné l'importance des défis qui s'offrent à la CASA en matière de développement durable, cette mobilisation apparaît d'autant plus nécessaire. Différents outils s'inscrivent dans cette volonté d'impliquer la population tels que la participation à des événements thématiques, autour de stands d'informations ou au travers de documents de sensibilisation. Ces occasions de rencontre et de concertation permettent de donner du sens aux démarches DD engagées par les habitants et d'encourager davantage le développement d'outils et de dispositifs d'interaction avec la population.

La CASA souhaite maintenant développer ses actions dans le cadre de l'information de la population et créer de nouvelles opportunités de rendre la population actrice dans les projets CASA. Cela contribuera à renforcer l'effort collectif en faveur du développement durable sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

- 1. Maintenir et promouvoir les dispositifs existants d'Education à l'environnement et au développement durable impliquant les jeunes publics, tels que Activ'ta Terre et Watty**
- 2. Informer et sensibiliser la population au Développement Durable à l'occasion d'évènements (expositions,...), de stands et au travers de supports d'informations (numériques, flyers, films...)**
- 3. Poursuivre et développer les dispositifs de sensibilisation et de partage des connaissances patrimoniales tels que les chantiers participatifs**

4. Lancer un appel à projet destiné aux associations et à la population pour la mise en oeuvre d'actions concrètes en matière de Développement Durable

5. Lancer un appel à manifestation d'intérêt développement durable pour les entreprises sophilippines

